

Affaires Scolaires / Convention triennale pour la tarification sociale des cantines scolaires avec l'Agence de Services et de Paiement (ASP)

Le Maire de VIVIERS (Ardèche)

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2021-052 du 18 mai 2021 portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire, et notamment son 4^{ème} alinéa,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2021-071 du 7 juillet 2021 relative à la tarification sociale pour la restauration scolaire,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2021-081 du 22 septembre 2021 complétant la tarification sociale pour la restauration scolaire,

Considérant la poursuite du soutien de l'Etat auprès des collectivités pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1 € maximum,

Considérant qu'il convient de signer une nouvelle convention triennale pour cette tarification pour la rentrée scolaire 2024-2025,

DECIDE

ARTICLE 1 : Une convention est signée entre la commune de Viviers et l'Agence de Services et de Paiement (ASP) définissant les engagements des parties dans le cadre de ce dispositif.

ARTICLE 2 : A compter du 1^{er} septembre 2024, cette tarification scolaire est fixée comme suit :

Quotients familiaux (en euros)	Prix du repas commune	Prix du repas Hors commune
T1 : de 0 à 699	1 €	1€
T2 : de 700 à 1099	3,53€	4,24€
T3 : de 1100 à 1499	4,26€	5,11€
T4 : de 1500 à 1999	4,46€	5,35€
T5 : 2000 et +	4,67€	5,60€

ARTICLE 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois. La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la commune et sera mise en ligne sur le site de la ville ainsi que sur la borne numérique.

ARTICLE 4 : La présente décision sera transmise pour ampliation à :

- Préfecture de l'Ardèche
- SGC de Privas
- Affaires Scolaires – Mairie de Viviers
- Service Finances – Mairie de Viviers
- Notifiée à l'A.S.P.

Fait à Viviers, le 2 décembre 2024
Martine MATTEI,
Maire de VIVIERS

